

Violences psychologiques au sein du couple

Écrit par Groupe Union Centriste et Républicaine - Sénat
Jeudi, 24 Novembre 2011 17:33 -



Muguette Dini, Sénatrice du Rhône, est intervenue en séance publique, ce matin, pour dénoncer le **non-respect de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes**.

Une des innovations majeures de cette loi, dont Muguette Dini a été la rapporteure, est la création d'un délit de violences psychologiques au sein du couple. Ces violences relèvent d'un processus progressif d'emprise, de manipulation destructrice de la part d'un des conjoints.

Force est de constater qu'un an après, le bilan sur le terrain, s'avère sur ce point, affligeant. En effet, les juges font fi de ce délit de harcèlement psychologique dans l'instruction de leurs dossiers.

On assiste toujours et encore à des femmes victimes de ces violences psychologiques, qui les tuent à petit feu et des enfants qui souffrent, traumatisés à vie. Une situation inacceptable pour Muguette Dini.